Monuments infos

JUIN 2008 Numéro 46

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans votre Monuments Infos de ce bimestre : plein d'informations qui devraient toutes vous donner envie de vous mettre en grève avant de rejoindre celle (la grève) des vacances ; pour commencer **page 2 :** l'Edito qui devrait vous redonner la pèche pour continuer la lutte, agrémenté d'une photo mystère… mystérieuse ; **pages 3 et 4 :** on rentre dans le dur du sujet avec un article sur la loi de mobilité des fonctionnaires, véritable machine à précariser et à licencier l'agent public ; **pages 4, 5, 6, 7, 8 et 9** (c'est long, mais bon) l'inénarable compte rendu du CTP du 24 avril 2008 à lire absolument ; suivi **pages 9, 10 et 11 :** de l'inoubliable compte rendu du CHS Nord-Ouest-Ile –de-France du 10 avril 2008 ; **pages 12 et 13 :** l'indispensable compte rendu du CHS Sud-Ouest du 10 avril 2008 : pour en terminer avec les comptes rendus **pages 13, 14 et 15 :** voici le mémorable compte rendu du Conseil d'Administration du 25 avril 2008 ; **pages 15 et 16 :** une éclairage sur les relations Etat/clergé dans nos monuments avec notamment les derniers dévelopements législatifs qui ne sont pas forcément à l'avantage des monuments ; **page 17 :** les brèves de CMN : avec des nouvelles pas franchement drôles de Pierrefonds et des nouvelles encore moins drôles du Palais-Royal ; **page 18 :** à propos du Palais-Royal nous glissons dans ce Monuments Infos un fac-similé de la lettre que nous avons adressé à la ministre de la Culture ; **page 19 :** pour finir en beauté et pour vous donner encore plus envie de vous mobiliser un communiqué de la CGT-Culture pour protester contre la suppression de quasiment tous les concours prévus en 2008, si avec ça, vous trouvez qu'il n'y a pas matière à se révolter… ; enfin **page 20 :** le traditionnel éphéméride syndical et le bulletin pour adhérer au syndicat qui vous informe et vous défend.

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77
mail : snmh.cgt@culture.gouv.fr / site internet : www.cgt-culture.fr

É d i t o r i a l

No soucy !

Des émeutes de la faim qui se multiplient à travers le monde aux salariés français qui en viennent à faire les poubelles pour pouvoir se nourrir, d'un candidat présidentiel qui ira chercher avec les dents la croissance au président de la République impuissant parce que les caisses sont vides, du baril de pétrole qui ne cesse d'augmenter de jour en jour au prix du gaz qui lui aussi grimpe, des produits de première nécessité qui flambent aux subprimes qui chutent, tout va bien…

Des salariés de Gandrange lâchés par un patron multimilliardaire puis par un Etat menteur, des salariés que l'on n'hésite pas à exploiter à moindre coût mais dont on rechigne à donner des papiers, des seniors qu'on licencie aux réformes qu'on leur concocte, des privés d'emplois que l'on sanctionne pour mieux les exclure, de la suppression de centaines de milliers d'emplois publics sans pour autant qu'il ne soit question de plan de rigueur, tout va bien…

Quant au CMN, du développement des recettes au tassement des salaires, des tickets-restaurant pour les uns et rien pour les autres, du sous-effectif endémique à la précarisation généralisée, de réformes accélérées (maîtrise d'ouvrage, RGPP...) à celles qu'on laisse sur le bord de la route (statut des personnels...), tout va bien...

Triste constat si l'on ne devait se contenter de subir un système de plus en plus dur, d'une société dont la solidarité devient déliquescente, où l'utopie d'un monde meilleur serait censurée et deviendrait chose grossière…

Non, l'heure est à la colère, à la mobilisation et à la lutte pour revendiquer nos droits à une vie décente, pour faire avancer la société afin que chacun y trouve pleinement sa place…

Salaires, emplois, retraites, service public, 35 heures : toutes les raisons sont là pour que chacun d'entre nous se retrouve en grève et à manifester !

Aaaaaaarrgg!!!

Devinette : Qui est ce ?

manifestation du 15 mai...

Réponse au prochain numéro...
Le premier à nous répondre, gagne une mutation au Palais-Royal...
(voir brève page 17)

Mobilité des fonctionnaires, Livre Blanc: Demain tous précaires ? Tous licenciables ?

Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, en première lecture le 29 avril le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique. Il sera maintenant examiné dans le courant juin à l'Assemblée.

Ce texte est la concrétisation des orientations du Président de la République énoncées le 19 septembre 2007, lors de son intervention à l'IRA à Nantes. Il s'inscrit explicitement dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques et en constitue la boîte à outils. Il est le volet « gestion de ressources humaines » de la RGPP, volet transversal en complémentarité avec les volets sectoriels, ministériels. Ce **projet de loi**, pour ses concepteurs, est une « bombe » qui **doit « faire sauter tous les verrous »**. Et effectivement s'il est adopté en l'état, il modifiera profondément la Fonction Publique telle qu'on la connaît actuellement.

La CGT est favorable à l'amélioration de la mobilité, interne à chaque versant de la Fonction publique et entre les versants, dans le respect des principes statutaires. Effectivement, parmi les grands principes posés par la loi de 1983 fondatrice de la Fonction publique, dans ses trois volets de la Fonction publique d'Etat, de la Fonction publique territoriale et Fonction publique hospitalière figurait aux côtés de la parité et de la comparabilité le principe de la mobilité.

Mais, ce n'est pas la voie prise par ce gouvernement, le projet de loi ne répond pas à cette exigence d'amélioration. Bien au contraire, il confirme deux objectifs, maintes fois réaffirmés par le gouvernement : « ne remplacer qu'un départ en retraite sur deux » et « alléger fortement le budget de l'Etat ».

Le développement de la mobilité ?

Les **articles 1 à 6 ont trait à la mobilité géographique et statutaire**. Dans ses communiqués de presse, le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique propose de supprimer tous les obstacles, notamment statutaires, à la mobilité. Mais, cette loi n'évitera pas que la mobilité représente actuellement un parcours du combattant pour les fonctionnaires. Bien au contraire, rappelons tout de même qu'aujourd'hui **le principal frein donné aux agents du Ministère de la Culture** désireux d'être détaché ne relève pas de particularisme de corps, mais **d'absence de postes budgétaires**. Le ministère n'accepte plus de détachements, parce qu'il a désormais réduit sa vacance d'emplois et atteint donc son plafond d'emplois.

La remise en cause de la position d'activité

Par les articles 7 et 8, le gouvernement procède à une profonde remise en cause des garanties statutaires qui aujourd'hui obligent l'administration à affecter un agent titulaire sur un emploi à temps complet correspondant à son grade. En effet, **l'article 7** envisage **une nouvelle position statutaire : la réorientation professionnelle**, situation dans laquelle un fonctionnaire privé d'affectation par suite d'une suppression ou d'une modification substantielle de son emploi bénéficie d'actions d'accompagnement organisées par son administration dans le cadre d'une convention. Pendant cette période, l'agent reste géré et rémunéré par son administration d'origine, bénéficie d'actions de formation ou de reconversion professionnelle et peut être conduit à exercer des missions temporaires auprès de d'autres services. La réorientation professionnelle prend fin lorsque le fonctionnaire accède à un nouvel emploi, mais surtout elle **peut prendre fin à l'initiative de l'administration, lorsque le fonctionnaire a refusé successivement trois emplois publics correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle, le fonctionnaire sera alors placé d'office en disponibilité**. Nous pouvons faire confiance... toute relative évidemment, en l'administration qui appréciera elle-même si elle a accompli toute diligence pour affecter l'agent dans les emplois créés ou vacants correspondant à son grade et à son projet personnalisé d'évolution professionnelle. Ce texte introduit donc bien le licenciement des fonctionnaires sous une forme à peine déguisée, car la phase préalable de réorientation professionnelle évoquée par le texte ne trompe personne. Les conditions de mise en oeuvre de ces dispositions devraient être fixées par un décret en Conseil d'Etat que rien ne précise actuellement. **L'article 8 généralise les possibilités d'affectation sur des emplois à temps incomplet**. Cette généralisation n'apportera aucune sécurité pour le fonctionnaire à qui il appartiendra d'aller chercher par ses propres moyens un complément de salaire. C'est la porte ouverte en grand au recrutement d'agents publics à multiemployeurs et pour la Fonction publique d'Etat une atteinte importante au principe selon lequel un emploi statutaire est un emploi à temps complet. Ainsi, la précarité chez les fonctionnaires s'installerait durablement comme dans le privé, ceci sans aucune mesure de consolidation du décompte du temps de travail, de mesures de l'amplitude de celui-ci...

Le recours à l'intérim

Pour « créer les conditions qui permettent d'assurer la continuité et l'adaptation du service », le projet de loi prévoit, dans les trois Fonctions publiques, la possibilité de remplacer un agent absent par un agent contractuel ou donc recourir à l'intérim (articles 9 et 10). Ainsi, **l'article 10 modifie le Statut général et le Code du Travail pour prévoir le recours à l'intérim par des organismes publics, qui pourront dans ce cadre pourvoir rapidement de vacances temporaires d'emploi ou faire face à des besoins occasionnels, saisonniers ou à des surcroîts d'activité**. Cette mesure limiterait la reconstitution d'un volant d'emplois précaires dans l'administration indique cyniquement l'exposé des motifs. La nuance entre intérim et emploi précaire est effectivement subtile... Là où l'administration voit « les conditions pour assurer

la continuité et l'adaptation du service, nous voyons nous une externalisation du remplacement des personnels absents. **Nombre de ces mesures sont des atteintes importantes au Statut général**. **Pourtant**, ce texte est considéré par son rapporteur au Sénat comme transitoire et technique. **Il n'est que l'avant goût de ce qui attend les fonctionnaires, puisqu'un projet de loi de refonte de la Fonction publique** doit être présenté dans les prochaines semaines.

Le Livre Blanc ou la fin du statut de la Fonction publique ?

Ce projet de loi devrait s'appuyer **sur le Livre Blanc de Jean Ludovic Silicani, remis le 17 avril** au ministre chargé de la Fonction publique. Jean Ludovic Silicani propose « un nouveau modèle » de Fonction publique, puisqu'il considère que l'actuel système est « à bout de souffle ». Le sous titre du rapport « faire des services publics et de la Fonction publique des atouts pour la France » est d'ailleurs significatif, puisqu'il considère a contrario que ce sont aujourd'hui des handicaps pour notre pays. Première suggestion de l'auteur du rapport : **l'introduction du mérite dans la rémunération par l'intermédiaire des entretiens d'évaluation**; il propose que « chaque agent public ait deux composantes dans sa rémunération, une qui rémunère son grade et une qui rémunère sa fonction ». La **part de l'avancement automatique serait réduite au profit de la part liée à l'emploi occupé et à la performance**. Autre innovation : **redéfinir la place du contractuel**. Il suggère que **sur le même emploi, il soit possible d'avoir indifféremment soit un fonctionnaire, soit un contractuel,** ce qui conduit à un élargissement discret, mais certain de possibilités de recourir à l'emploi non statutaire. De plus, **l'administration pourrait embaucher sur des contrats de droit privé dans 5 cas : carrières courtes, besoins occasionnels, compétences spécialisées, salariés issus du privé, personnes ayant des difficultés pour accéder aux concours (sans diplômes, handicaps, seniors)**. Pour mettre fin au cloisonnement des carrières, le rapporteur propose de **simplifier l'organisation de la Fonction publique de l'Etat en revenant de 700 corps à une cinquantaine de cadres statutaires auxquels correspondraient des familles de métiers comparables** (7 grandes filières : administration générale, financière et fiscale, sociale, éducation et recherche, culture, technique, sécurité).

Oui, il y a des réformes à entreprendre pour faire en sorte que la Fonction publique remplisse encore mieux son rôle auprès de toute la population. **La CGT est porteuse de nombreuses propositions allant dans ce sens. C'est pour ces raisons qu'il faut engager une mobilisation contre ces projets de textes, véritables machines de guerre contre l'emploi et les missions publiques**.

Compte rendu du CTP du 24 avril 2008

Il est des instances qu'on pourrait croire maudites tant on a du mal à les réunir; tel ce CTP du 24 avril qui a été reporté trois fois, dont une fois il est vrai, à la demande de la CGT. Les dossiers commençant sérieusement à dater pour certain (budget et projet d'établissement 2008), il était temps de s'y mettre! Avant l'ouverture de la séance, et c'est devenu un rituel, la délégation du SNMH-CGT a fait une déclaration liminaire concernant la RGPP appliquée au CMN que nous vous reproduisons ci-après. Désormais, à chaque instance paritaire, nous exprimerons ainsi notre opposition totale à cette politique de destruction du service public en général et de la Culture en particulier. De cette façon, nous relayons également la très forte incertitude des personnels quant à leur avenir professionnel et au devenir de l'établissement.

Déclaration liminaire du SNMH-CGT

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du CTP,

Nous sommes actuellement au cœur de la tourmente provoquée par une vaste régression sociétale mise en œuvre par le gouvernement sous le nom de Révision Générale des Politiques Publiques. Le CMN n'échappe pas à cette contre-réforme. Tout d'abord, d'après les annonces du 4 avril faites par le deuxième Comité de Modernisation des Politiques Publiques et confirmées par le CTP Ministériel du 17 avril, la deuxième vague de décentralisation des monuments nationaux aura bien lieu. C'est au mois de juillet prochain, au plus fort de la haute saison, que la liste des sites décentralisables sera officiellement communiquée. L'expérience de 2004 a été catastrophique pour les personnels. Pour exemple: à l'abbaye de Silvacane, deux mois après le transfert à la commune, les anciens agents CMN attendaient toujours des nouvelles de leurs employeurs et ils restent encore à ce jour dans la plus profonde incertitude quant à leur avenir professionnel. Les châteaux de Tarascon, de Chaumont et du Haut-Koenigsbourg ont subi les même déconvenues. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Le rapprochement CMN/RMN a également été officialisé bien qu'on en ignore encore les formes et les modalités. Ainsi, l'inquiétude des personnels ne cesse de croître légitimement au rythme de toutes ces annonces.

Face à tous ces dangers le SNMH-CGT, la CGT Culture, aux côtés de l'ensemble des agents fonctionnaires, contractuels et vacataires, restent plus que jamais mobilisés. Il ne serait en être autrement comme vous avez pu le constater lors des dernières journées d'action : nouvelle occupation de la DMF le 10 avril, rassemblement des personnels de la culture le 17 avril à l'occasion du CTPM.

A fortiori, notre travail dans toutes les instances paritaires continue. Nous serons toujours présents pour défendre les droits et les conditions de travail des agents qui font vivre leurs monuments

La RGPP ne passera pas.

Le président du CMN, Christophe Vallet a ensuite annoncé son départ prochain, son mandat étant arrivé à son terme le 18 avril. Il reste président de plein droit en attendant la nomination de son successeur afin d'assurer l'intérim.

Approbation des PV des séances du 22 novembre et du 13 décembre 2007

Les comptes rendus des deux CTP précédents ont été approuvés à l'una-

nimité.

Suites données aux précédents CTP
Le transfert de la **maison du maréchal Foch** à la commune de Tarbes est effectif depuis le 1er mars dernier. Rappelons que la CGT s'était opposée à ce transfert comme à toute décentralisation de monuments.

A **La Rochelle**, les nouveaux horaires d'ouverture, modifiés à la demande des personnels, sont appliqués depuis le 1er janvier.

Le **bilan social** examiné chaque année en CTP sera désormais diffusé aux administrateurs et consultable par les agents via l'intranet.

Le **groupe de travail sur la commission habillement**, composée de membres de l'administration et de représentants du personnel, s'est réuni le 11 avril. Une réflexion est en cours et plusieurs pistes ont été évoquées, espérons seulement que cet acquis ne soit pas remis en cause d'une façon ou d'une autre. Un compte rendu doit être soumis aux organisations syndicales avant diffusion. La direction s'est engagé à faire de nouvelles propositions avant le prochains CTP. Pour la CGT étaient présentes **Colette Leborgne (Champs-sur-Marne)** et **Françoise Marrec (Vincennes).**

Un **groupe de travail sur les tickets-restaurants** s'est également réuni en février. En effet, depuis longtemps, la CGT demande l'extension de la distribution des tickets-restaurant aux monuments de province et a ainsi de nouveau exprimé fermement cette revendication. De nombreuses solutions existent comme le montre l'exemple d'autres établissements publics dont le CMN pourrait s'inspirer. Une nouvelle réunion est prévue fin mai. **Monique Gontier et Thomas Pucci (permanence nationale) sont en charge de ce dossier.**

Sur la **formation,** la DRH a proposé une étude sur des cycles de formation ciblés, notamment sur la sécurité, auprès des personnels des monuments. De plus, elle souhaite mettre en place un « processus » global de formation avec mise en oeuvre en 2009. Pour sa part, la CGT a rappelé son attachement à la formation des agents, notamment des formations qualifiantes et diplomantes, ainsi que des stages de préparation aux concours. Enfin, la formation doit pouvoir profiter à tous et pas seulement aux agent des sites les plus importants.

En revanche, le **groupe de travail sur le vieillissement des effectifs** n'a pas encore été mis en place. La DRH préférant intégrer cette problématique dans une réflexion plus large sur la politique des ressources humaines de l'établissement, en lien notamment avec le travail des salariés handicapés. Le terme de « vieillissement » n'étant pas, selon elle, adapté,il conviendrait mieux de parler d'**« usure professionnelle ».**

Enfin, la CGT a demandé une communication plus claire précisant le rôle des **stagiaires** au sein du CMN, car trop souvent ces derniers font le travail les agents sans même être rémunérés. Une note est en cours de rédaction et sera prochainement diffusée aux administrateurs et chefs de services.

Point d'actualité sur la RGPP

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la CGT. En effet, il nous a paru primordial d'aborder la question dans le contexte actuel. La réorganisation des services et établissements du ministère de la culture, la révision du statut du fonctionnaire (loi sur la mobilité), et les coupes budgétaires annoncées, vont entraîner un bouleversement sans précédent et le CMN ne sera pas épargné. D'ailleurs, au delà de notre établissement et de notre ministère, c'est toute la fonction publique qui est touchée. Nous avons voulu également relayer la très forte inquiétude des agents concernant leurs emplois et leur avenir. Quel sera le sort réservé aux personnels dans la future organisation du CMN après décentralisation, départ de certains services vers la RMN et intégration de la maîtrise d'ouvrage? N'y a t-il pas un risque que l'établissement délaisse ses missions premières d'ouverture des monuments et d'accueil du public, au profit d'autres missions que lui conférera la maîtrise d'ouvrage? Pour répondre à nos interrogations, Christophe Vallet s'est borné à rappeler les grandes lignes de la RGPP appliquées à notre établissement, à savoir :

Les **musées nationaux** sous statut SCN (Service à Compétence National) vont être « modernisés » pour devenir des agences autonomes et si, à l'heure actuelle, il n'est plus question de gestion directe par la RMN, les liens avec les musées seront renforcés. Le CMN qui aurait pu récupérer les châteaux-musées, devra se contenter du musée de la préhistoire aux Eyzies et du domaine de Saint-Germain-en-Laye. Christophe Vallet a tout de même tenu à préciser que le CMN n'a jamais demandé la gestion des château-musées.

Sur **le rapprochement CMN-RMN**, le président a rappelé que certaines pistes ont déjà été étudiées par le passé, notamment en ce qui concerne la centrale d'achat. Cependant, la différence de statut entre les deux établissements (EPA pour le CMN et EPIC pour la RMN) rend la chose difficile. En effet, le CMN est soumis aux règles des marchés public, ce qui représente une entrave pour la RMN. De plus, il existe déjà un précédent avec le service photo qui devrait finir par intégrer totalement la RMN. Sur la filialisation, le président a affirmé que seule la RMN serait concernée car elle exerce avant tout une mission commerciale dans un secteur fortement concurrentiel, surtout dans le cadre des marchés étrangers. Cependant, rappelons que la création de filiales communes RMN-CMN est fortement préconisée et que dans les statuts du CMN, l'article 5 permet la création de filiales.

Sur **la décentralisation**, le président a rappelé que certains musées seraient confiés aux collectivités, quant aux monuments, aussi bien le CMN que le ministère, se sont prononcés contre. Néanmoins, une deuxième vague de décentralisation aura bien lieu comme l'ont confirmé les annonces du 2ème CMPP (conseil de modernisation des politiques publiques) du 4 avril dernier et la liste des sites décentralisables sera officiellement communiquée en juillet. Pour Christophe Vallet, cette fameuse liste donne tout de même certaines garanties en faisant intervenir des critères scientifiques précis, elle éviterait le pire selon lui. Le président minimise donc les dangers de cette nouvelle décentralisation en arguant du fait que la plupart des monuments sont déficitaires et coûtent beaucoup trop cher aux collectivités. Argument fallacieux s'il en est, car cela n'a pas empêché en 2004 des petites com-

munes se porter candidates sachant pertinemment qu'elles n'auraient jamais les moyens financiers d'entretenir un monument. Quant au transfert de gestion, là encore le président n'y voit pas de menace, car cela suppose que l'État prenne en charge les coûts liés à l'entretien et aux travaux, ce qui serait à l'opposé de la politique actuelle. Le transfert de gestion devrait donc concerner uniquement les sites actuellement fermés au public, mais en est-on vraiment sûrs ?

Christophe Vallet s'est donc voulu extrêmement rassurant dans ses propos, insistant sur le fait qu'il n'avait rien à nous cacher, ce qui d'ailleurs en dit long sur le flou et les incertitudes qui règnent, même au niveau de la direction. En outre, tout le monde a bien conscience que les décisions concernant la RGPP sont prises au plus haut niveau de l'Elysée, et ni le ministère de la culture ni le CMN n'auront leur mot à dire. Enfin, et comme d'habitude, les personnels sont les grands oubliés du débat.

Approbation des règlements intérieur des CHS

Cette question ayant déjà été débattue en CHS central, il a été procédé immédiatement au vote.
Les règlements intérieurs ont été approuvé à l'unanimité.

Présentation du budget 2008

Malgré les derniers transferts de monuments et l'expérimentation de la gratuité sur quatre sites, le budget 2008 est en croissance, c'est à dire que les recettes progressent aussi bien que les dépenses. Comme 2007, le budget 2008 sera équilibré au contraire des années précédentes, 2004, 2005 et 2006 qui étaient en effet déficitaires. Le dynamisme des recettes est essentiellement dû à une forte progression de la fréquentation en 2007, (de l'ordre de +10%), ce qui a permis d'augmenter de 30% la capacité d'investissement de l'établissement. Ainsi, des aménagements ont pu être financés grâce à ces ressources supplémentaires. Pour 2008, la direction table prudemment sur une augmentation de 5% de la fréquentation avec une réserve correspondant à 1,5 point; les chiffres du mois de mars semblent confirmer cette tendance. La masse salariale, qui représente près de la moité des dépenses de fonctionnement, progresse très légèrement, le CMN se contentant du minimum vital pour ses agents, qui visiblement, ne profiteront pas de cette manne.

Concernant l'expérimentation de la gratuité, le coût estimé, en se basant sur la fréquentation de 2007 pour les quatre monuments confondu est de 330.000 €; cette charge supplémentaire sera compensée par un subvention de l'Etat. Le bilan définitif sera établit à l'été prochain, à l'issue de la période d'expérimentation de 6 mois; la CGT a demandé à être associée à cette réflexion. Dores et déjà, on peut dégager un certain nombre de pistes, tout d'abord, la gratuité a eu un impact inégal suivant les sites. Si certains monuments comme Pierrefonds ont vu leur fréquentation fortement augmenter, avec, comme pour le palais Jacques Coeurs, une augmentation significative du chiffre d'affaire du comptoir, pour d'autre, comme à Oiron, la gratuité n'a presque rien changé. Dans tous les cas, le président nous a bien affirmé que cette gratuité n'avait pas pour but d'augmenter les recettes commerciales, mais bien d'attirer des nouveaux publics. Cependant, le gratuité seule est insuffisante, il faudrait la compléter par des démarches visant à accompagner ces nouveaux publics, en particulier les publics défavorisés ou ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller dans les monuments.

Enfin, pour la première fois le budget 2008 intègre la maîtrise d'ouvrage. Rappelons que la CGT s'y est toujours opposée. On peut craindre en effet que l'établissement n'abandonne ses missions premières et ne consomme toutes ses ressources budgétaires au profit de la maîtrise d'ouvrage. Le président a, bien évidemment, tenu à nous rassurer sur ce point. Pour lui, il n'est pas question d'abandonner les missions traditionnelles du CMN, d'autant plus que pour l'instant, le périmètre de la maîtrise d'ouvrage n'est toujours pas connu. S'agit-il seulement de financer les travaux sur les monuments remis en dotation, ou de faire du CMN l'opérateur majeur de la maîtrise d'ouvrage au dépend du SNT (Service National des Travaux) et de l'EMOC (Établissement public de Maitrise d'Ouvrage des travaux Culturel) ? Le rapport Goddridge nous le dira. En attendant, le CMN travaille en collaboration avec les DRAC et l'équipe chargée de ces questions se compose aujourd'hui de seulement 5 personnes.

Présentation du projet d'établissement: déclinaison 2008

Cette dernière déclinaison du projet d'établissement pluriannuel est plus que jamais marqué du sceau de l'incertitude et de la RGPP. Les programmes 1, concernant la **nouvelle organisation déconcentrée**, et le programme 2 sur la **maîtrise d'ouvrage**, sont gelés jusqu'à nouvel ordre. En effet, tant que le périmètre d'intervention de l'établissement n'aura pas été clairement défini, il sera impossible de mener à bien ces projets de long terme. L'objectif d'ici la fin de l'année est donc d'avancer sur ces dossiers, en fonction de l'actualité RGPP.

Le programme 3 concerne les **conditions d'accueil des visiteurs**. Il s'agit d'améliorer les aménagements pour le confort et l'accueil du public, notamment l'accueil spécifique pour le public handicapé. Rappelons qu'il s'agit d'une obligation règlementaire, ce qui représente un investissement très lourd pour le CMN.

Sur le programme 4 et le **projet culturel**, le président a surtout insisté sur l'enrichissement des parcours de visites, notamment à Azay, Chateaudun, la Turbie ou Ensérune. Selon lui, la maîtrise d'ouvrage devrait faciliter la mise en place de nouveaux aménagements pour la visite, mais pas seulement. Il est aussi prévu d'organiser un programme pluriannuel d'expositions temporaires, en s'inspirant des expériences de la Conciergerie ou du Panthéon. La CGT a ensuite interpellé l'administration sur le problème récurent des documents d'appel. Bien souvent leur diffusion reste inefficace; car si dans les grandes villes, les réseaux de distribution sont bien utilisés, en revanche, pour les sites plus isolés, on constate de nombreuses lacunes, à tel point que se sont parfois les agents eux même qui vont alimenter les offices de tourismes et les hôtels ! L'administration a tenu a rappeler que 10 millions de documents sont imprimés chaque année, avec possibilité de refaire un tirage en cours de période; une meilleure efficacité doit cependant être recherchée. La délégation CGT a ensuite soulevé le problème des documents de visite, il fau-

drait que les textes soient revus plus régulièrement et en concertation avec le personnel, car il subsiste encore de trop nombreuses erreurs, et certains d'entre eux pourraient être actualisés. Enfin a été évoqué le problème de l'audio-guidage dans certains monuments; actuellement c'est une société privée sous contrat pendant 5 ans qui est chargée de la gestion des audio-guides. Si globalement les choses se passent plutôt bien, sur certains sites, on observe des tensions entre les agents CMN et les employés de cette société, ainsi que des phénomènes de « concurrence » entre la visite guidée gratuite des agents et l'audio-guide payant. Des pistes de réflexion sont à explorer, pourquoi pas faire de l'audio-guidage un service public, géré directement par le CMN ? Cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour du prochain CTP.

Le programme 5 traite des **conditions de travail et du personnel**. Les questions relatives à l'aménagement des postes de travail ont été surtout vues en CHS, et l'établissement s'est engagé à poursuivre les efforts entamés jusqu'ici. Quand à la réforme du statut des contractuels, pour le moment tout est bloqué, RGPP oblige.

Le programme 6, est axé sur deux grands thèmes. D'une part la **modernisation de l'outil de gestion**, par le biais du **« contrat de performance »,** mais aussi par la **généralisation de l'outil informatique pour la gestion des régies** et d'autre part le **développement des ressources propres de l'établissement**. L'objectif est d'accroître les recettes commerciales des comptoirs de vente, de développer les recettes dites domaniales, c'est à dire les locations de monuments à des fins privées (réceptions...), mais aussi les tournages. Enfin, en lien avec la maîtrise d'ouvrage, le mécénat et surtout la recherche de mécènes doit se développer et se professionnaliser afin de financer plus de travaux de restauration mais aussi des opérations culturelles. La CGT a cependant tenu à mettre sérieusement en garde la direction sur les dérives et les perversions que peuvent entraîner la recherche frénétique de nouveaux financements. Nous avons tenu à rappeler le rôle et les missions fondamentales de l'établissement, à savoir l'ouverture et la présentation au public des monuments, vecteurs des connaissances et lieux de mémoire. Les comptoirs doivent donc être avant tout conçus comme un service public, proposant des oeuvres de référence à des prix abordables et non comme des boutiques de produits dérivés. Veillons donc à ce que le tout commercial ne devienne pas la règle et à trouver le meilleur équilibre possible. Mais surtout, faisons en sorte que cette politique ne se fasse pas au détriment du public.

Nouvelle organisation de la DRH

Mme Tilly-Becquert, nouvelle directrice des ressources humaines, arrivée en janvier 2008, nous a présenté le nouvel organigramme de son service. Désormais, la direction des ressources humaines sera organisée autour de trois grands pôles : la carrière des agents et la formation, les fonctions supports (administration, paie, comptabilité...) et la santé au travail. A noter que la question des logements de fonction, qui dépendait directement de la direction dans la précédente organisation, se retrouve dans les fonctions supports. La CGT a ensuite lu une déclaration que nous reproduisons intégralement ci-après.

Madame le Directeur des Ressources Humaines,

Au travers de la réorganisation de votre service et de votre récente nomination au poste de Directeur des ressources humaines, occasion nous est donnée de vous interpeller sur différents points. Nous n'attendons bien évidemment pas que des réponses soient apportées à brûle-pourpoint, nous vous demadons, Madame le Directeur des ressources humaines, ainsi qu'aux plus hautes autorités de notre établissement, d'y porter non seulement la plus grande attention, mais de concourir à faire évoluer la situation.

1- Recrutement, salaires, reconnaissance professionnelle, déroulement de carrière

Thèmes que nous évoquons régulièrement lors des CAP/CCP de l'établissement et qui sont des attentes très fortes des agents.

L'établissement se doit de prendre toutes ses responsabilités lorsqu'il recrute un nouvel agent afin de lui garantir une rémunération en adéquation avec sa formation, son expérience, ses compétences et ses responsabilités.

Trop souvent, nous voyons que le CMN utilise les CAP/CCP afin de rectifier des erreurs faites lors du recrutement de nouveaux agents. Cela est inadmissible car non seulement cela corrompt le rôle de ces instances mais pénalise par la même occasion la carrière d'autres agents qui auraient pu prétendre à des mesures.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la première préoccupation des Français est aujourd'hui les questions de pouvoir d'achat. Les agents titulaires ou non titulaires du CMN n'y échappent malheureusement pas. Politique des bas salaires, hausse du point d'indice qui ressemble davantage à une obole qu'à une réelle augmentation du pouvoir d'achat, déroulement de carrière bloqué… Il n'est pas digne qu'un établissement public entretienne la précarité sociale au travers de salaires notoirement et largement insuffisants. Il serait plus que temps que le CMN mène en la matière une politique salariale ambitieuse.

Madame, les agents que vous avez désormais sous votre autorité ont, au fil de leur vie professionnelle, dû s'adapter aux évolutions de l'établissement, se spécialiser dans certains domaines (passation de marché, comptabilité, ressources humaines, sécurité, visites de publics spécifiques ou non, marchandising…). Pour autant, les agents n'ont pas vu leurs salaires, leurs positionnements ou leurs carrières évolués. La reconnaissance du travail doit être une priorité car cette reconnaissance donne du sens au travail effectué quotidiennement. Il n'y a pire injure que le mépris ou l'indifférence. Nombre d'agents font bien plus que ce pourquoi ils ont été engagés. De cet investissement, vous vous devez d'en prendre compte.

2- Précarité

En 1999, un grand mouvement de grève au sein du Ministère de la Culture a permis de titulariser nombre de vacataires. A l'époque, la précarité était énorme. Près de dix plus tard, la précarité qui aurait due disparaître, s'est reconstituée. Les besoins sont criants. La sécurité des visiteurs n'est plus toujours assurée. L'établissement se doit d'en alerter les tutelles. L'Etat ne peut fuir indéfiniment ses responsabilités au risque alors, de relancer un mouvement d'exaspération des agents. Faudra t'il attendre que les pétitions se multiplient ? Que les agents se mettent en grève ? Ou qu'un accident tragique arrive et ne mette l'établissement et l'Etat face à ses inconséquences ?

De nombreux agents ayant des missions relevant ou du Ministère ou du CMN subissent un temps incomplet subit malgré des besoins. Des solutions doivent être

apportées pour CDIser dès que le besoin est permanent et d'augmenter le nombre d'heures travaillées dès lors qu'il en existe la nécessité et que l'agent le souhaite.

3- Statut des contractuels

Depuis de nombreuses années, il est évoqué une arlésienne dénommée « réforme du statut des contractuels ». Blocage au niveau des tutelles, maîtrise d'ouvrage, RGPP… ont été motifs à ce que ce nouveau statut ne voit pas le jour.

Compte tenu des différents sujets précédemment cités, vous comprendrez à quel point ce dossier est crucial et urgent. Nous espérons donc que des négociations reprennent le plus rapidement possible. Par ailleurs, pendant toutes ces périodes de latence, aucune réponse n'a été donnée à nombre de nos revendications (intégrations de nouveaux métiers dans le statut ainsi que des CDI à temps incomplet…). C'est pourquoi, lorsque les négociations reprendront, une mise à plat sera indispensable.

4- Décentralisation, déconcentration

La décentralisation s'est faite non seulement sans associer les personnels concernées mais sans même les informer ! Cela est inacceptable. La RGPP relance aujourd'hui une nouvelle vague de décentralisation qui sera connue avec plus de détails au mois de juillet prochain. Il ne saurait être question de recommencer les mêmes errements commis.

La même problématique se posera au moment où se mettra en place la déconcentration de l'établissement. Depuis des années, une révolution de l'établissement est annoncée aux agents et puis, on les laisse dans un silence plein d'incertitudes. Les agents doivent être mieux informés au travers d'une lettre déjà mise en place spécialement et de réunions au siège pour l'ensemble des agents du siège. Une telle réorganisation ne peut se faire sans les personnels, à vous d'en prendre toute la mesure.

5- Formation professionnelle

La formation professionnelle de cette année a d'ailleurs été accès sur la professionnalisation des agents dans le cadre de la déconcentration.

Nous revendiquons de voir évoluer la formation des agents vers des formations plus qualifiantes ou certifiantes. La formation ne doit pas être qu'un simple outil pour l'établissement aux fins d'adapter ses agents à ***ses*** *besoins, mais se doit être* ***aussi****, pour les agents un moyens d'accroître leurs qualifications et voir ainsi leurs carrières et leurs rémunérations évoluer en conséquence.*

En effet, la formation doit permettre à ce que chaque salarié puisse en fin de carrière franchir un palier supérieur par rapport à celui qui était le sien lors de son entrée dans l'établissement. Cela demande que les agents soient informés et orientés, qu'ils puissent bénéficier d'un bilan de compétences, que la validation des acquis d'expérience aboutisse à l'obtention d'un titre reconnu non pas seulement dans l'établissement mais au plan national, inscrit sur le répertoire national des certifications professionnelles.

La formation doit être aussi générateur d'épanouissement personnel, à ce titre, une formation ne doit pas être refusée à un agent sous prétexte qu'elle n'est pas en rapport avec son métier.

6- Organisation du travail

Un chantier avait débuté à la suite de l'aménagement de la réduction du temps de travail de 2002, celui de la mise en place de règlements intérieur et de visite. Aujourd'hui, ce chantier est au point mort. Pourtant, vous pourrez le constater au travers du bilan social de l'établissement, qu'il y a en la matière de nombreuses carences. On ne peut laisser nombre de personnels travailler dans un no man's land réglementaire. Il en va de l'intérêt des agents comme de celui des visiteurs dont les questions de sécurité sont au cœur de ces règlements.

Par ailleurs, et vous avez déjà pu le constater, les structures du siège et des monuments sont hétéroclites. C'est pourquoi, ces règlements doivent se faire au cas par cas et en concertation avec les agents. Des agents ayant le sens du service public souffrent de l'inadaptabilité de leur organisation de travail.

7-Souffrance au travail et harcèlement moral

Vous en avez sans doute déjà pris toute la mesure, les questions de souffrance au travail et de harcèlement moral n'ont pas épargné notre établissement. De nombreux cas ont été dénoncés et traités. Mais cela ne s'est pas fait sans peine. Et ne nous leurrons pas sur les bonnes volontés des uns ou des autres, heureusement pour les agents concernés, la législation (loi de juillet 2005) a permis que l'on sorte du tabou et par là même de l'isolement que certains agents subissaient.

Vous le savez, Madame, tout n'est pas résolu puisque vous avez été saisie d'au moins un dossier qui dure depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis déjà trop longtemps. Vous avez sur ces questions là, une lourde responsabilité par les fonctions que vous occupez.

Lorsqu'un agent est en dépression pour des questions de harcèlement, c'est qu'il est déjà malheureusement trop tard. Le but du harcèlement est de casser un individu dans ce qu'il est. Si l'on en arrive là, l'agent peut mettre des années à se reconstruire.

Ces questions de souffrance et de harcèlement demandent donc non seulement une écoute mais aussi une réactivité de chacun d'entre nous : collègues, représentants du personnel, médecins, membres de CHS, hiérarchie.

8- Dialogue social

Nous apportons beaucoup d'importance à la qualité du dialogue social. Non seulement, au travers des différentes instances que sont les CTP, CHS, CCP, CA… mais également dans le cadre de « relations » moins institutionnelles. Nombre de conflits ou de dégradations de conditions de travail peuvent être résolus si une écoute et des réponses sont apportées. Nous espérons, Madame le Directeur des ressources humaines, échanger un dialogue constructif avec vous dans l'intérêt de l'établissement et des agents.

La nouvelle organisation de la DRH a été adoptée à l'unanimité

Questions diverses

La question du devenir de la **Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon**, sera à l'ordre du jour du prochain CTP. Néanmoins, la CGT a tenu à faire le point sur la situation des agents au regard de la conjoncture juridique extrêmement complexe de ce site. En effet, la convention qui liait le CMN au CIRCA est caduque depuis le 31 décembre 2007. La situation est donc aujourd'hui extrêmement floue et une gestion de fait doit être dénoncée. La direction a proposé une solution de type EPCC et une fois de plus le retrait du CMN est présenté comme la seule alternative. Un mission de l'inspection générale a cependant été commanditée et une réflexion devra être lancée sur le devenir des personnels.

Nous avons également relayé les interrogations des agents du cloître de la **cathédrale du Puy-en-Velay**, concernant une éventuelle gestion directe du site par le clergé. Le président a formellement démenti la rumeur, d'autant plus que cela est aujourd'hui impossible du point de vue règlementaire (loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État). Cependant, la CGT a profité de cette

question pour évoquer les rapports CMN/Clergé dans un cadre plus global, mais le dialogue semble être aujourd'hui au point mort.

Très forte inquiétude également des agents du **domaine du Palais Royal**, dont la gestion va être reprise de manière directe par le ministère de la Culture. Une réunion devrait être organisée par le service du personnel, quand au CMN il s'est engagé à tenir les agents concernés informés des évolutions.

Un certain nombre de **TSC** ont eu la bonne surprise de se voir retirer, du jour au lendemain et sans aucune explication, leur **prime d'encadrement.** La CGT a donc interpellé la direction, mais visiblement le problème vient de plus haut. En effet, le budget accordé pour ces primes en 2008 est le même que pour 2007, or, avec le repyramidage, le nombre de TSC a fortement augmenté. Si l'année dernière l'attribution de cette prime était de 60%, cette année elle ne sera que de 30%. Ce problème concerne évidemment tout le ministère, au CMN, la solution qui a été adopté est d'attribuer cette prime d'encadrement à tour de rôle. La DAG a été saisie par courrier fin février, à ce jour, la DRH n'a reçu aucune réponse. A la DMF, depuis plusieurs années, la prime d'encadrement se fait de façon tournante.

Enfin, la CGT a demandé des précisions concernant les **« délais de route »** pour les déplacements au moment des **stages**. D'après une note interne du CMN, s'appuyant sur la réglementation en vigueur, si le temps de transport s'effectue la veille sur un jour de congé ou de repos, l'agent peut récupérer une demi journée. Nous avons demandé à ce que cette règle soit effectivement appliquée et de manière équitable car il semble que certains agents rencontrent encore des problèmes avec leur hiérarchie.

Compte rendu CHS nord, ouest, Île-de-France du 4 avril
Tout va bien à Pierrefonds !

Bilan et programme des travaux 2007-2008

Pour 2007, il y a plus d'opérations réalisées que prévues. Il est à noter qu'un certain nombre de projets ont été différés, notamment à Champs sur Marne, Locmariaquer ou Saint-Denis, tandis qu'un certain nombre de travaux d'urgence non prévus au départ, ont été réalisés. Pour 2008, les opérations à mener se répartissent en trois grands axes: la sécurité, les conditions de travail et l'hygiène.

Animation du réseau ACMO

Il est regrettable de constater qu'encore trop peu d'enquête sont faites suite aux accidents de travail. De même, l'accent doit être mis sur la réalisation de plan de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures. L'action portée sur le risque électrique lors de la précédente période s'est révélée décevante avec seulement 8 sites sur 18 qui ont répondu. L'action pour le semestre prochain portera sur les formations obligatoires. Nous avons – une fois de plus – dénoncé le manque de temps et de moyens dont disposent les ACMO. Le président du CMN, lors d'un CHS central en avait convenu, mais malheureusement, il semblerait qu'on attende la déconcentration pour se pencher sérieusement sur la question.

Notes de service aux administrateurs

L'unique note de service concerne cette fois les chutes de plain pied. Contrairement aux chutes de hauteur, les chutes de plain pied concernent les sols et les escaliers. Si au niveau national, ce type d'accident représentent environ 25 %, au CMN c'est près de la moitié ! Ce type d'accident dépend de plusieurs facteurs, l'état du sol (creux, bosses) ainsi que l'éclairage. Pour cette raison, la réglementation est très stricte en la matière. Le problème étant que ces dispositions sont difficilement applicables dans les monuments historiques. Lorsque des travaux de mise aux normes sont irréalisables, des mesures compensatoires doivent être prises afin de limiter au maximum les risques ou bien signaler le danger. La note insiste également sur le port de chaussures adaptées.

Maison de Georges Clémenceau

Depuis la visite CHS du 19 décembre dernier, pas grand chose n'a bougé à Saint-Vincent sur Jard, et pourtant il y aurait matière. Un réaménagement total des espaces (billetterie, comptoir de vente, locaux de jour et administratifs) est prévu pour 2009, mais en attendant les agents sont priés de patienter ! L'administrateur s'est tout de même engagé à racheter du mobilier pour les vestiaires (armoire) et à installer une seconde prise téléphonique dans les locaux. Enfin, une partie du toit du kiosque a été endommagé, ne présentant pas de danger imminent, espérons que l'ABF soit plus prompt à intervenir que sur la question de l'alarme qui ne fonctionne toujours pas ; les crédits ont cependant été débloqués.

Château de Carrouges

La fiche travaux de Carrouges est toujours aussi désespérément vide, mais là encore ce ne sont pas les besoins qui manquent! Le remplacement du transformateur pyralène prévu pour 2008 a été repoussé à 2009, et l'agrandissement du bureau n'a pas été retenu comme une priorité ! Le remplacement du garde corps du canal est en cours. Un accident du travail (chute heureusement sans gravité) a été signalé.

Domaine de Saint-Cloud

Quelques avancées au domaine de Saint-Cloud, en ce qui concerne les guérites, des filtres ont été installés afin d'amenuiser le rayonnement solaire. Dans le bureau de la régie, l'éclairage a été provisoirement renforcé en attendant une solution définitive. Le panneau d'affichage a été correctement fixé, il faut dire qu'un panneau qui tombe sur les mains, ce qui est déjà arrivé deux fois, ça fait mal ! Les problèmes d'éclairage dans les toilettes ont également été résolus, bien qu'il subsiste quelques problèmes électriques, et le rince-oeil des jardiniers est désormais accessible. Une VMC a été demandée pour les sanitaires des écuries basses et des travaux dans les vestiaires sont en cours. La mise en conformité électrique d'un logement est terminée.

Dans l'atelier menuiserie, le système de récupération des copeaux a été isolé de la chaudière. L'ergonomie du poste du musée a été améliorée et les travaux du PC sécurité sont terminés. En se «promenant» dans les monuments, on y découvre des choses stupéfiantes : un placard transformé en cuisine ! Et, summum du bon goût, on y voit des pneus, des balais… On peut être sûrs que ces têtes bien pensantes qui aménagent pour les agents des installations n'en voudraient pas pour elles…ni à titre personnel, ni à titre professionnel d'ailleurs…
Un nettoyage plus régulier des allées va être organisé afin de résoudre les problèmes de ruissellement et de dépôts de gravier par temps pluvieux. D'ailleurs, un vaste programme de rénovation des voiries a été initié en 2007 et va se poursuivre sur plusieurs années. Il concerne toutes les allées du domaine (carrossables ou non) et coûtera 300.000 euros par an ; c'est le Service National des Travaux qui en a la charge. La fosse sceptique de la ferme du piqueur aurait gagné à être refaite et mi-avril des travaux sont prévus concernant les problèmes d'écoulement des eaux. Il n'y a toujours pas d'ACMO à Saint-Cloud, mais, promis juré, il y en aura un au prochain CHS, comme déjà promis au dernier CHS... Enfin, la réunion concernant la charte alcool s'est tenue récemment dans le domaine, saluons cette excellente initiative et l'expérience positive que tout le monde en a tiré.

Cairn de Barnenez
Le réaménagement de l'accueil, du comptoir et de la caisse est terminé, néanmoins, il subsiste encore quelques soucis. Les agents ont notamment signalé un défaut d'éclairage ainsi qu'un phénomène d'éblouissement très désagréable en matinée. La baie vitrée pose des problèmes de sécurité car les caissiers sont à la vue du public lors du comptage des fonds. Une étude ergonomique est en cours afin de répondre à toutes ces questions. Autres travaux réalisés, les sanitaires et le tableau électrique. Le chemin d'accès a été restauré et une première tranche des travaux de stabilisation des pierres du cairn est terminé. Pour 2008 sont prévus le réagréage du sol des toilettes ainsi que les peintures du local de jour. S'il reste encore pas mal à faire, on peut dire que la situation s'est tout de même améliorée au cairn.

Carnac
Deux nouveaux bureaux ont été aménagés pour accueillir deux nouvelles personnes. Le mobilier du comptoir de vente de la maison des mégalithes a été changé. Le diagnostic plomb/amiante a été réalisé dans la maison des Pins. Enfin, des lattes de bois ont été posées sur la terrasse située devant la maison de jour. Au cours de l'année, la toiture du hangar devrait être remplacée. Dans la cadre d'une nouvelle exposition, la peinture, l'électricité et l'éclairage de la maison de Mégalithes devrait être refaite. Suite à des problèmes de souffrance au travail, une cellule d'écoute psychologique a été mise en place, affaire à suivre de près !

Locmariaquer
L'éclairage du bâtiment d'accueil a été rénové, mais d'autres travaux d'éclairage et de mise aux normes électriques sont à prévoir, notamment dans le local de jour et dans la salle de projection. Des études sont toujours en cours pour l'extension du bâtiment d'accueil, des locaux de jour et pour l'aménagement d'une salle d'animation pour les scolaires. En 2008 est prévue la mise en lumière du dolmen, ainsi les visiteurs pourront enfin voir ce pourquoi ils ont payé un droit d'entrée !

Mont Saint-Michel
La séparation des vestiaires hommes/femmes a été réalisée ainsi que le remplacement du treuil du Saut-Gauthier. Par contre, il y a toujours autant de problèmes de logistique au Mont Saint-Michel(et on le comprend) mais là, le CMN met le paquet ! En effet, un bureau d'étude spécialisé est en cours de recrutement afin d'améliorer la chaîne de transport. Coût de l'opération: 21.000 euros. Il faut dire que l'on s'attend à une forte hausse de la fréquentation à la haute saison.

Château d'Angers
L'administration aime à se féliciter du travail fait, s'il est indéniable qu'il y ait eu quelques avancées comme la création de nouveaux sanitaires, l'acquisition de mobilier pour les vestiaires ou encore la formation des agents (extincteurs, exercice d'évacuation, secourisme), on constate tout de même que beaucoup de choses n'ont pas bougé depuis 6 mois, à commencer par l'éclairage du comptoir de vente de la galerie de l'Apocalypse. Au cours du dernier CHS, nous avions signalé la gravité de la situation, des agents s'étaient en effet plaint de troubles de la vision. L'éclairage a été renforcé, mais cela n'a pas résolu les problèmes et aujourd'hui certains d'entre eux souffrent d'une perte d'acuité visuelle. C'est donc l'ensemble du système d'éclairage qui doit être revu, seulement voilà, les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre n'ont pas donné satisfaction, donc retour à la case départ. La procédure doit être relancée, ce qui retarde de trois mois toute l'opération. Faut-il inscrire la cécité comme maladie professionnelle à Angers? En tout cas, l'administration ne semble pas pressée et les agents ont le temps de devenir aveugles avant le début des travaux. Même chose pour le PC sécurité où une armoire électrique inquiète fortement les agents. Une étude sur les conséquences du rayonnement magnétique ne pouvant pas être envisagée, il avait été décidé de déplacer ce local; pour l'instant la situation est inchangée. En tout cas, le CMN ferait bien d'appliquer le principe de précaution, car on ne joue pas impunément avec la santé des agents.

Colonne de la Grande Armée à Wimille
La colonne de Wimille est toujours fermée au public suite à un avis défavorable de la commission de sécurité. Des travaux de sécurisation de la partie haute ont pourtant été entrepris, mais la solidité de la plate forme (qui s'était partiellement effondrée) reste à vérifier. Rendez-vous est donc pris avec l'ABF pour résoudre le problème. Le traitement de l'humidité dans le musée et au niveau du comptoir se poursuit, une première intervention a concerné le ruissellement, mais c'est visiblement la circulation des eaux qui reste problématique. La réfection du parc continue, avec la création d'une aire de stockage des déchets verts, l'installation d'un éclairage et la création d'un accès handicapés. L'inspecteur hygiène et sécurité a de plus mis l'accent sur la « charge mentale », le monument étant situé dans un environnement social difficile.

Les agents ont à subir des incivilités et des actes malveillants ; récemment un cambriolage avec effraction a eu lieu…il faudrait peut-être y redéployer la grande armée pour retrouver un sentiment de sécurité !

Cathédrale d'Amiens
L'assainissement de la cave et la mise aux normes électriques sont terminés, par contre, rien de nouveau concernant l'éventuel aménagement d'une véritable billetterie, le clergé bloquant toujours la situation. Les agents peuvent donc tranquillement continuer à vendre les tickets sur la chaise et la table de camping qui constituent leur poste de travail.

Château de Pierrefonds
Du nouveau sous les plafonds de Pierrefonds ? Si des morceaux de plâtre continuent à tomber, une étude a conclu que le site n'était pas dangereux. Néanmoins, une intervention de l'ABF a été requise afin de procéder à la purge des plafonds. Une étude sur le réaménagement de l'accueil est en cours, et il serait temps car actuellement les agents travaillent dans une vieille guérite qui vient... du domaine de Saint-Cloud ! Et comme à Saint-Cloud, Pierrefonds n'en veut pas ! Si vous voyez débarquer dans votre monument une vieille guérite qui a fait son temps, méfiez-vous… Enfin, l'administrateur a pris contact avec les services de la préfecture afin d'accroître la surveillance du site, suite aux problèmes d'agressions dans le parc. A part ça, l'administrateur voudrait faire dire aux représentants du personnel que TOUT VA BIEN A PIERREFONDS ! AUCUN PROBLEME A SIGNALER !

Château de Coucy
Les travaux d'aménagement de l'accueil, des locaux de jour et administratif sont programmés mais n'ont toujours pas démarré. Signalons qu'il s'agit de séparer les espaces par de simples grilles et des tentures !

Villa Savoye
D'importants travaux ont été effectués sur la chaufferie, de même qu'au niveau des sanitaires où des problèmes d'évacuation ont été constatés. La consultation en vue de construire un nouveau bâtiment d'accueil vient tout juste de commencer, livraison en 2010 ou 2011. En attendant, les agents devront se contenter de ce qu'ils ont. Là aussi, on remarque une dégradation de l'environnement social, la voiture de service a été vandalisée sur le parking et un ordinateur a été volé pendant la nuit. Décidément…

Domaine de Champs sur Marne
Le château est fermé au public et il risque de l'être encore longtemps vu l'ampleur des travaux. Le sondage des plafonds est toujours en cours car l'étude n'est pas encore finalisée. Quelques aménagements ont néanmoins été réalisés : la peinture d'un des bureaux, la détection incendie et l'installation d'un rince oeil pour les jardiniers. Il n'y a toujours aucun pas d'ACMO faute de candidat.

Basilique de Saint-Denis
Pour une fois, félicitons la promptitude de l'administration qui a su intervenir rapidement pour remplacer le châssis vitré de la billetterie qui avait été fortement endommagé par un fou furieux le premier janvier dernier. Espérons cependant que ça ne s'arrêtera pas là, car un des micros est toujours défectueux et le chauffage reste insuffisant. L'aménagement des nouveaux locaux de jour et administratif, est toujours en cours, le chantier ayant pris plusieurs mois de retard, mais il est désormais sur la bonne voie. La stabilisation du cheminement et des escaliers d'accès côté sud est prévu pour cette année, mais sans plus de précision. Les travaux dans les sanitaires du public sont enfin terminés, mais il est à déplorer qu'une fois de plus l'avis des agents, qui sont les premiers concernés, n'a pas été entièrement pris en compte. Alors qu'ils avaient demandé la pose de carrelage au sol, afin de faciliter le nettoyage, c'est un vernis qui a été appliqué afin de rendre le sol plus lisse. Si cet aménagement a incontestablement amélioré les choses, les agents s'interrogent sur l'évolution de ce nouveau sol et de son éventuel dégradation par les produits d'entretien ; sans parler de l'esthétique! Il faut également signaler un danger potentiel de chute dans les escaliers côté sud et au niveau de l'accès handicapés. Une espèce de mousse qui parasite la pierre rend le sol extrêmement glissant surtout par temps humide. Un courrier adressé à l'ABF, cet été, est resté sans réponse. Le directeur du CMN a demandé à le contacter de nouveau afin de résoudre le problème au plus vite.

Château de Vincennes
Fissures suspectes entraînant l'interdiction d'accès au chemin de ronde, câble électrique mystérieux, le donjon de Vincennes serait-il hanté ? En tout cas, la nouvelle administratrice ne manque pas de projets, au premier duquel... refaire son bureau ! Enfin, ne soyons pas trop sévère, car il est vrai que les administratifs de Vincennes ne sont pas les mieux lotis! Postes de travail minuscules, réseaux informatique et téléphonique défaillants, il y a de quoi faire. L'aménagement du nouvel accueil est toujours à l'étude ; pour ce faire le ministère de la défense a bien voulu gracieusement céder à la culture un de ses bâtiments. Le problème, c'est que tout est à refaire, tant l'état dudit bâtiment est lamentable (serait-ce un cadeau empoisonné?). En plus comme le responsable du côté de l'armée va bientôt changer, le dossier n'est pas prêt d'avancer. Signalons tout de même quelques amélioration de l'installation électrique dans les locaux de jour et un nouveau projet d'aménagement des casemates pour la mise en valeur de la maquette.

Château de Maisons
La mise en conformité des installations électriques vient d'être terminée. L'aménagement d'un parking dans l'enceinte du château est à l'étude, afin de réduire les nuisance sur le voisinage, notamment lors des locations nocturnes. Qui a dit que l'accueil du public était une priorité ? Entre Saint-Cloud qui fait du tapage nocturne et Maisons-Lafitte qui pique toutes les places de stationnement, le CMN a de gros soucis de voisinage… Enfin, la mise en lumière extérieur du monument, en partenariat avec la municipalité, est en projet.

CHS Sud-Ouest du 10 avril : La CGT évacuée par le CMN de la tour Pey-Berland !

Lors d'une petite visite de courtoisie faite aux agents de la tour Pey-Berland (que nous avons également faite au château de Cadillac et à l'abbaye de la Sauve Majeure), nous sommes tombés nez-à-nez avec Serge Lagache, inspecteur en hygiène et sécurité du CMN. Dans le cadre de l'exercice d'évacuation, nous avons ainsi «joué» le rôle du public à évacuer…comme quoi, il est toujours utile de tomber sur une délégation CGT !

Ce CHS a été quelque peu «chahuté» : déclaration liminaire (le directeur s'en serait bien passé…), information en direct de l'occupation de la DMF par l'intersyndicale culture (on aurait bien aimer en être) et diffusion en séance de photos de l'occupation. Bref, un CHS qui par bien des points est sorti de l'ordinaire…

Le CHS a débuté par une déclaration liminaire concernant la RGPP :

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des personnels des différents secteurs sont en lutte contre la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Il y a quelques jours, le 4 avril, le conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) a confirmé nos pires craintes concernant une nouvelle vague de décentralisation de monuments qui touchera également les musées. C'est aussi un rapprochement avec la RMN qui, au travers de la filialisation, annonce la privatisation de missions et de services de notre établissement. Dans ce contexte, quel sera le devenir des personnels ? Quelles réponses compte leur apporter le CMN ? Aujourd'hui, l'établissement a une lourde responsabilité vis-à-vis de ses agents.

Quant à nous, nous continuerons à nous mobiliser et à lutter contre la casse du service public et contre le démantèlement du Ministère de la Culture et de notre établissement.

Non au rapprochement CMN/RMN !
Non à la décentralisation !
Retrait de la RGPP !

Approbation du procès-verbal du précédent CHS Sud-Ouest ou quand on casse la routine…

Les représentants du personnel CGT et CFDT ont souhaité s'abstenir lors de l'approbation du PV du CHS du 5 décembre 2007. Le compte-rendu nous a paru assez édulcoré et ne pas refléter les propos tenus par certains intervenants.

Suite à notre demande de recevoir une copie par organisation syndicale du registre hygiène et sécurité, la direction a souhaité que les nouvelles remarques soient évoquées en première lecture avant l'examen de chaque site. Pour nous permettre d'assurer un meilleur suivi, nous demandons aux différents sites de nous envoyer ces copies avant chaque CHS.

Animation du réseau des ACMO

Le prochain thème traité lors de la réunion de travail des ACMO sera les chutes de hauteur.

Une note a été diffusée auprès des administrateurs sur les accidents de plain-pied, l'accent a été mis sur l'information et le signalement.

Dossiers Monuments

Château d'Oiron : M. Lagache a émis un rapport d'inspection lors de sa visite. La CGT souhaite recevoir copie de ce rapport ainsi que la liste des améliorations apportées. Un agent a suivi la formation CACES. Pour ce qui concerne la reprise de la cloison fissurées, l'architecte souhaite attendre pour réaliser les travaux mais ceux-ci restent programmés. Le balisage d'évacuation n'est pas très clair, les panneaux autocollants ont une durée de vie limitée, une étude de la signalitique doit être menée, l'esthétique est une chose, la sécurité une autre, un compromis doit être trouvé. Le groupe de réflexion concernant les problèmes liés à l'alcool sera évoqué lors de la prochaine réunion de service.

Villa gallo-romaine de Montmaurin: le recyclage des formations qui datent de 1998 sera à programmer en 2008. L'aménagement au poste caisse-comptoir est prévu, ainsi que la création d'un local technique convenable. La programmation n'est pas faite sur 2008.

Château de Castelnau-Bretennoux: suite à une chute dans l'escalier en bois, le projet de réfection de l'escalier a été repris. Des bandes anti-dérapantes ont été posées. L'étanchéité de la terrasse pose un problème technique. Le siège va intervenir pour y organiser des travaux ainsi que pour le réhaussement des parapets. Des crédits de paiement ont été débloqués pour des travaux sur la toiture de la bibliothèque.

Château de Montal : l'installation d'un système de sécurité incendie est à l'étude. Les travaux d'aménagement de la billeterie et de l'accueil sont programmés et seront soumis au CHS d'automne. Le logement actuel sera transféré dans un autre local.

Château d'Assier : la création d'un bureau indépendant est programmée pour 2008. Une visite CHS est programmée courant septembre. L'administratrice a demandé qu'une réflexion globale des aménagements à apporter sur le site soit menée. En effet, le problème récurrent du chemin d'accès au château a été encore évoqué, ainsi que le manque de crédits.

Sites archéologiques, de la Vallée de la Vézère : des travaux de réfection du chemin de Font-de-Gaume et du parking de Cap Blanc sont budgétés sur 2008. Les travaux d'aménagement des locaux de jour et professionnels ainsi que l'accueil sont prévus à l'automne prochain. Nous avons demandé un calendrier des travaux et que des aménagements provisoires soient apportés afin de ne pas atténuer ni dégrader les conditions de travail des agents ainsi que l'accueil du public.

Cloître de la Cathédrale de Bayonne : aucune démarche depuis le dernier CHS n'a été engagée auprès du clergé et il n'y a pas d'initiative locale. La création d'un local de jour est programmé sur 2008-2009. La fiche d'entreprise a été faite avec le rappel de la réglementation.

Montcarret : un exercice d'évacuation a été organisé sur site avec M. Lagache. Des soucis d'infiltration d'eau dans la salle d'exposition sont à résoudre.

Sanxay : étude en cours de transformation d'un ancien logement de fonction en local de jour. L'installation d'une rampe sécurisée pour assurer l'accès et l'entretien au temple est en

cours. Une étude générale menée par le SDAP est en cours pour la construction d'un abri jardinier.

Abbaye de Charroux : les alarmes incendie et les détecteurs anti-intrusion sont défectueux. Les devis sont faits et l'ABF attend les fonds pour lancer l'ordre de service. La visite CHS en date du 19 février 2008 a permis de lister les constats, d'apporter des améliorations et d'accélérer les travaux. Un crédit est débloqué pour l'accueil et l'aménagement d'un comptoir de vente. Dans l'attente, l'installation d'un algéco est prévue. L'aménagement d'une véritable entrée est indispensable. La haie est à faire rapidement, dans les 6 mois à venir. Quant aux chutes de pierres (porte gothique), l'ABF a été prévenu et il pense que c'est du ressort de l'architecte en chef. Le siège va accélérer le procédures avec la DRAC.

Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue : l'étude de la mise en sécurité et l'enfouissement de l'alimentation gaz est en cours. La serrure du portail est à changer. Dans cette attente, une chaîne a été posée mais l'ABF dit ne pas avoir de crédits.

Gramont : l'étude du renforcement des alarmes conjointement à la mise en conformité électrique est en cours. Les travaux sont prévus pour 2008.

Tour Pey-Berland : un exercice d'évacuation a été fait la veille de ce CHS. Le projet d'un seuil en pierre devant la porte d'entrée est à l'étude.

Château de Cadillac : il y a du plomb dans les peintures, un devis est en cours pour les refaire. La restauration d'ensemble de la cour d'honneur est prévue à partir du mois de septembrre.

Abbaye de la Sauve-Majeure : pour régler le problème récurrent des fientes de pigeons, des picots ont été installés. La mise en place d'une corde est prévue dans l'escalier de la tour. L'aération de la charpente du musée lapidaire est également programmée pour 2008.

Grotte de Pair-Non-Pair : mise en service du nouveau bâtiment d'accueil, des locaux professionnels et locaux de jour. Le personnel est extrêmement satisfait.

Tours de La Rochelle : à la tour Saint- Nicolas, risque de chute de plain-pied car l'estrade du poste de caissier est à revoir (c'est en cours par le CMN), amélioration de l'ambiance thermique par la pose d'une porte au bas de l'escalier au niveau du rez-de-chaussée (en cours par le SDAP). A la tour de la lanterne, l'espace d'accueil a été entièrement rénové (isolation par pose d'un faux plafond, réfection du mobilier d'accueil, purge et chaulage des mures, peintures refaites), même traitement pour l'espace de repos et le bureau des personnels, des chaises et fauteuils ergonomiques son prévus. Tour de la chaîne, les plans du niveau 0, réclamés à plusieurs reprises ont enfin été fournis alors que les travaux s'achèvent ! Pose d'un plancher chauffant surélevé pour la salle d'accueil au RDC sujette à des inondations lors de forts coefficients de marée et vents (vigilance sur les conditions de travail des personnels dans les mois qui vont suivre…). L'inauguration d'une nouvelle muséographie de la tour (le 8 mai) se fera sans que les sas demandés soient posés. Une demande est renouvelée pour une réalisation dans les meilleurs délais. Des fauteuils et chaises ergonomiques sont prévus. Pour les tours et les locaux administratifs, le rapport de la visite du médecin sera diffusé au prochain CHS.

Questions diverses : il a été demandé qu'un point soit fait ou plutôt un bilan sur la formation des agents sur le maniement des extincteurs, les exercices d'évacuation, et AFPS ou PSC (prévention au secours civique).

Conseil d'administration du 25 avril 2008

Maîtrise d'ouvrage, RGPP, déconcentration …des projets sans aucune perspective !

Question d'actualité

Déclaration CGT.
La RGPP est en marche.
A la suite du conseil de modernisation des politiques publiques du 12/12/07, la phase n°1 consistait, entre autre, à travers un comité de pilotage, à proposer à la validation de la ministre les grands principes de la réforme, leurs déclinaisons et le suivi de la mise en oeuvre.
Des groupes de travail placés sous la responsabilité de la DMF, et en liaison avec la DAPA ont été organisés et réunissaient, les SCN, la RMN, le CMN et les établissements publics concernés par les trois chantiers:
- le rattachement des SCN,
- la modernisation de la RMN,
- et le rapprochement de la RMN et du CMN,
Nous entrons maintenant dans la phase n°2.
Le ministère travaille à la mise en oeuvre des propositions sur l'organisation de l'administration de notre ministère. La mission Auvigne entame le 2ème volet de leur audit qui porte outre les politiques d'intervention du ministère sur la création et les enseignements supérieurs, sur l'organisation de la maitrise d'ouvrage.
Les conclusions du rapport Goddridge sont de statuer sur l'avenir, la configuration et le positionnement respectifs de l'EMOC, du SNT, et du CMN. Plus précisément la fusion de l'EMOC et du SNT pour la maitrise d'ouvrage sur les Monuments historiques est envisagée au regard de la montée en puissance du CMN sur la M.O.
Les conclusions de la mission Auvigne devaient être comme pour le 1ère phase, présentées au comité de suivi à la fin du mois de mars 2008 en présence de Christine Albanel.
Au CTPM du 17/04/08, la ministre affirmait qu'elle n'avait aucune information sur le sujet!
Pourtant , 2 conseils de modernisation des politiques publiques ont été prévus, l'un le 4 avril et l'autre vers la mi-mai.
Si toute la maitrise d'ouvrage est dévolue au CMN, c'est une évolution majeure de l'établissement, et carrément même un changement de mission!
La décision serait sur le point d'être prise, alors même que le Conseil d'Administration du CMN n'en serait pas tenu informé.
Nous savons que la mission Goddridge a rendu son rapport.
Nous savons que différents scénariis (comme lors de la phase 1)sont avancés,
Nous savons que le CMPP se réunit deux fois, avril et mai 2008,

Et nous, administrateurs du CA du CMN, nous devons voter, faire des choix qui engage l'avenir de l'établissement, sans être informés des évolutions du CMN!
Le Ministère de la Culture avance masqué et nous débite des mensonges, des contrevérités voire simplement nous ment par omission.
La CGT s'adresse à la Ministre à travers ses représentants, c'est à dire les tutelles DAPA et BERCY afin de tenir pleinement informé l'ensemble des administrateurs du Conseil d'administration sur le devenir du CMN.
Le gouvernement et la ministre décide de l'avenir de l'établissement en faisant fi des personnels, de leurs représentants, des dirigeants de l'établissement et de cette instance!
Alors même que le CMN a retrouvé son équilibre financier, que les chantiers en cours -statut du personnel, déconcentration de l'organisation, mise en place de la maitrise d'ouvrage, et nouvelle vague de décentralisation- accentue la profonde mutation de l'établissement, le changement de Président s'il n'était pas renouvelé serait un nouveau facteur de risque et de déstabilisation pour le CMN.

Approbation du rapport d'activité 2007

Aux modifications de périmètre que connaît régulièrement notre établissement, à nos oppositions et aux craintes de conséquences néfastes de celui-ci, nous avons pour réponse toujours des discours qui se veulent très rassurants. Il en va ainsi de la maîtrise d'ouvrage qui avait un financement pérenne via une taxe sur les droits de mutation…et qui aura durée en tout et pour 1 an ! Nous avions, pour notre part, signifié que ce qu'une loi pouvait faire, une autre pouvait le défaire, il n'aura pas fallu attendre longtemps pour voir les choses se concrétiser.
Dans le rapport d'activité 2007, on peut lire en page 8 que la perte de recette brute occasionnée par la décentralisation est de 4,23 millions et que la subvention du Ministère ne la compense qu'en partie. C'était la même chose pour Chambord et les Tuileries, on voit bien qu'à chaque fois le CMN y laisse des plumes…
Déconcentration, statut des personnels… la RGPP laisse quelques dossiers en plan. Alors que la maîtrise d'ouvrage s'est faite à l'inverse du bon sens (nous ne sommes toujours pas directement les opérateurs, le périmètre d'intervention du CMN n'est pas encore défini, les moyens de financement en seulement un an de temps…), d'autres projet sont en voie de passer le cap de la décennie…
Il est des propos qui nous ont choqué au travers de ce rapport : *« Le CMN ne bénéficie d'aucune subvention pour couvrir le déficit généré par les actions éducatives et celles pour les publics handicapés. Ce déficit s'explique par l'impossibilité de facturer à ces publics le coût réel de la prestation proposée. »*
Il ne suffit pas de remporter quelques trophées pour avoir une éthique, ce n'est pas seulement le « prix à payer » que le CMN, et plus largement le service public, se doit, c'est d'incarner et de valoriser ce rôle d'insertion et de solidarité plutôt que de signifier en quelques lignes ce qui ressemble fort à des regrets. Sur nombre de sujets, et pas que sur le handicap (souffrance au travail, développement durable…), on ne doit pas se contenter d'attendre qu'il existe des lois et de les appliquer, le CMN ferait mieux d'initier certaines valeurs (« morales » pour une fois et non pécuniaires !).
Page 83, le CMN se félicite d' *« un taux de transformation en hausse du visiteur en client »* et que *« la baisse sensible a contrario du panier moyen client…est sans doute liée à la diminution générale du pouvoir d'achat ».* Le CMN croit-il pouvoir augmenter indéfiniment les tarifs et espérer que les visiteurs vident davantage leurs poches une fois dans le comptoir de vente ? Et s'il se rend compte des effets néfastes de la diminution du pouvoir d'achat, à quand une augmentation des salaires au CMN ?
Nous ne rentrerons pas davantage dans le détail de ce rapport qui comporte plus d'une centaine de pages. Nous avons voté contre car en matière de politiques tarifaire, salariale, culturelle, l'impasse faite au statut du personnel… Les désaccords avec le CMN sont nombreux.

Vote
Contre: CGT
Pour: Administration et CFDT

Approbation des concessions de logements 2007

On le sait, le CMN fait le recensement de l'ensemble de son parc immobilier après s'être fait épinglé par la cour des comptes. Cela permet de voir qui est où, sur quelle concession (utilité de service ou nécessité absolue de service) et qu'elles sont les astreintes assignées.
C'est ainsi que les agents de Saint-Cloud se sont retrouvés avec des arriérés monstrueux pouvant monter à plus de 20 000 euros. Leur situation n'est toujours pas résolue, France domaine, continuant à poursuivre ses investigations… suite à l'énorme boulette qu'ils reconnaissent avoir faite.
Encore une fois, nous avons demandé à ce qu'une réunion se tienne entre les organisations syndicales et le CMN afin qu'une nouvelle bévue ne se reproduise pas. On nous dit que oui, et puis on oublie… Depuis le dernier CA, un nouveau problème est survenu au Puy-en-Velay, mais le CMN se veut toujours rassurant.
Nous avons demandé le report de cette approbation car une note émanant du Ministère demande que la présentation de la liste des emplois et les modalités d'organisation des astreintes soient présentées en CTP. Et au CMN, c'est walou, on n'a rien vu de tel ! Le CMN semblait découvrir l'existence de cette note (pourtant adressée aux présidents et directeurs d'établissement public à caractère administratif).
Le CMN considérant que cela concernait l'année 2007 a maintenu sa décision de passer au vote ces concessions de logement.

Vote
Pour :Administration
Ne prennent pas part au vote: CGT/CFDT

Approbation du compte financier 2008

Si l'on se félicite comme l'établissement de l'augmentation de la fréquentation de nos monuments et d'une gestion sérieuse de l'établissement, nous votons contre ce compte financier qui n'est somme toute qu'un outil d'exécution de la politique et de décisions que nous avons dénoncé lors du rapport d'activité de l'établissement 2007.

Vote
Contre : CGT
Pour: Administration et la CFDT

Décision modificative n°1 au budget 2008

Nous avions voté lors du précédent conseil d'administration contre le budget primitif 2008. Nous continuons à voter contre lors de son exécution.

Vote
Contre : CGT
Pour : Administration et CFDT

Acquisition et cessions de biens immobiliers

Au château de **Bouges**, on acquiert et on échange des biens immeubles notamment dans le cadre d'un programme de restauration de l'allée cavalière faisant face au château et qui prévoit la replantation de deux rangées d'arbres (le CMN pousse loin sa notion de développement durable en se lançant dans une opération de reforestation de la planète !).
A **Paris**, c'est la vente d'un appartement hérité en 1974 (l'auteur de ses lignes n'était pas encore née et espère ne pas être en contradiction avec l'élu CGT de l'époque…) !
La Motte-Tilly : offre pour le CMN d'indemnité globale pour l'acquisition par voie d'expropriation d'une parcelle de terre et cession de biens dans le cadre d'une transaction avec les exploitants agricoles.

Vote
Pour à l'unanimité…enfin, il était temps !

Concours « Prix George Sand du 1er carnet de voyage réel ou imaginaire 2008 »

Un concours « Prix George Sand du 1er carnet de voyage réel ou imaginaire 2008 » est organisé à Nohant au mois d'octobre. Ce concours sera présidé par….(roulement de tambours)… Florence Aubenas !

Vote
Pour à l'unanimité…décidément ça devient une habitude !

Examen des subventions

Seulement deux subventions présentées à ce conseil qui n'auront pourtant pas évité d'apporter le débat :
-le Centre Culturel de l'Ouest (CCO) qui a la gestion de l'abbaye royale de **Fontevraud** demande une subvention de 50 000 euros. Le CMN lui accorde 47 000 euros sans pourtant dire que la convention avec le CCO arrive à terme à la fin de l'année et que la situation est actuellement insatisfaisante. L'abbaye pourrait devenir un EPCC. Même propos de la CGT mais en des termes moins « ampoulés ». Des situations telles que Fontevraud ou la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ne sont pas acceptables, des monuments dont on laisse la gestion à des associations, dont les agents se trouvent en porte-à-faux, et une délégation de service public qui ne veut pas dire son nom ;
-même chose pour **Pierrefonds** mais de façon différente : subvention de 20 000 euros auprès d'une association d'insertion sur les espaces verts du parc du château. Intention « louable » d'aider des personnes en difficulté à se réinsérer, sauf que, alors que la filière jardin est en train de mourir, on trouve cette solution, et ne nous le cachons pas, c'est tout bénef' pour l'établissement, les emplois aidés et précaires, surtout au travers d'une association, ça coûte bien moins cher que de véritables emplois !

Vote
La CGT s'est abstenue.
La CFDT s'est abstenue sur Pierrefonds et à voté pour Fontevraud.
L'administration a voté pour.

Etat/clergé: 1 500 ans* de mariage, 103 ans de divorce… et toujours autant de scènes de ménage!

Les relations entre l'État et le clergé n'ont jamais été simples, notamment depuis la loi du 9 décembre 1905 dite de séparation de l'Église et de l'État; d'autant plus qu'une ordonnance du 21 avril 2006, introduit le partage des recettes des édifices affectés au culte. Le CMN est, bien entendu, au coeur de la querelle puisque nombre de sites qu'il gère : cathédrales, cloîtres ou abbayes font encore l'objet d'une cohabitation, pas toujours pacifique, entre le ministère de la culture et celui du culte. Ainsi, entre les rumeurs de « reprise » de certains sites par le clergé et les multiples petits conflits qui empoisonnent le quotidien, les agents sont, une fois de plus, les premiers à faire les frais de ce qu'il convient d'appeler une lutte de pouvoir. Enfin, dans le contexte politique et social actuel, rien n'est fait pour nous rassurer, on sait seulement qu'une négociation globale était en cours entre la direction du CMN et les responsables du clergé. Afin de mieux comprendre les enjeux, une analyse et une bonne connaissance des textes est indispensable.

Avant la loi de séparation, les rapports Église/État étaient régis en France par le Concordat de 1801, élaboré sous Napoléon Ier, afin de réconcilier les français avec l'Église après la rupture de 1789. En 1905, la République étant définitivement ancrée dans le pays, une nouvelle loi est votée afin de définir clairement ces rapports. La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sont garantis (article 1er). La République ne reconnaît ni ne finance aucun culte, les établissements publics du culte et le ministère du même nom sont supprimés(article 2); la religion devient une affaire privée. La grande partie des immeubles religieux(églises, cathédrales...), appartenait déjà à l'État depuis la Révolution, mais l'article 12 confirme qu'il *« sont et demeurent propriété de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunales […] »* Quant aux bâtiments construits après 1801, qui appartenaient en propre au clergé, leur propriété aurait dû être transférée aux associations cultuelles qui auraient dû en assurer l'entretien(article 4 et 5). Comme l'Église a toujours refusé de constituer de telles associations (loi de 1901), du coups, ces bâtiments ont été transférés aux communes (loi du 13 avril 1908). L'État et les collectivités, propriétaires de la plupart des

bâtiments religieux, doivent donc en assumer la conservation et la restauration. Par la même occasion, la loi de 1905 complète le classement des bâtiments et y ajoute les objets mobiliers qui viennent ainsi enrichir les collections nationales (article 16). Aujourd'hui, un retour en arrière serait difficilement envisageable car il faudrait pour cela revenir sur la loi de 1905, notamment l'article 17 qui précise que *« les immeubles par destination classées en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles ».*

L'État reste donc propriétaire des murs, mais parallèlement, cette même loi de 1905 garantit la présence du clergé dans les églises. Ainsi dans l'article 13 *« les édifices servant à l'exercice du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant,* ***seront laissés gratuitement*** *à la disposition des établissements public du culte, puis des associations appelées à les remplacer [...] ».* En termes juridiques, on dit que le clergé est principal affectataire à titre gratuit. Dans ce cadre, les relations entre l'État et le clergé sont comparables à celles d'un propriétaire avec son locataire, à la nuance près que dans ce cas précis, si le clergé a la jouissance des bâtiments, c'est le propriétaire (c'est à dire l'État) qui paye les factures. De plus, pour toute intervention sur le bâtit, qu'il s'agisse de travaux de restauration, d'aménagement ou d'entretien, le clergé, doit au préalable, donner son accord et peut, le cas échéant, opposer son veto. Ce qui explique qu'aujourd'hui encore, les projets d'aménagement (billetterie, comptoir de vente, locaux de jour, ou même petits travaux de signalétiques…) dans certaines cathédrales n'aient pas vu le jour, puisque le clergé s'oppose quasi systématiquement aux travaux. Cependant, la loi de 1905 garantit également l'ouverture des bâtiments religieux au public, ainsi que l'accès aux collections qui s'y trouvent, et ce gratuitement.

Bien sûr, cette loi de 1905 a été élaborée dans un contexte historique particulier, à une époque où les luttes anticléricales déchaînaient les passions, si bien que la loi tient, par bien des aspects, du compromis et laisse (volontairement?) dans l'ambiguïté un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne l'utilisation des bâtiments. Aujourd'hui, le contexte est bien différent avec notamment le repli du catholicisme, mais aussi une vision nouvelle des bâtiments religieux, considérés dans les mentalités, comme faisant partie intégrante du patrimoine culturel de notre pays. Si, bien entendu, l'utilisation cultuelle demeure, au travers des cérémonies religieuses (messes, baptêmes, mariages, enterrements, ordinations, communions, pèlerinages...), l'utilisation à des fins culturelles connaît un essor sans précédent; visites au public bien sûr, mais aussi concerts, expositions, tournages... Là encore, le clergé a son mot à dire et doit donner son autorisation (circulaire du 4 août 1969 et convention de gestion du 10 avril 1998).

Ainsi, cette double autorité sur l'utilisation des édifices religieux n'est pas sans provoquer de nombreux conflits et tend encore les rapports entre représentants de l'Église et de l'Etat, d'autant plus que la frontière entre activités purement cultuelles et culturelles est parfois assez floue. En effet, un concert peut tout aussi bien être organisé dans un cadre religieux que laïc (par exemple une messe, un concert d'orgue ou encore de gospel). De même, il n'est pas rare de voir le clergé organiser des visites guidées à des groupes de paroissiens, sous couvert d'activités cultuelles... Là où les choses se compliquent encore un peu, c'est que bien souvent ces activités rapportent de l'argent (le nerf de la guerre encore et toujours!); d'où évidemment, de nouvelles tensions entre clergé et Etat, chacun essayant de mettre la main sur la poule aux oeufs d'or. Ainsi, bien souvent lors de tournages ou de prises de vue, le clergé exige un « don au culte » aux sociétés de production, en plus, bien sûr, de la redevance versée au CMN! (Et il s'agit là d'une expérience que j'ai personnellement vécue!).

En 2006, afin de clarifier cette situation, (mais il s'agissait aussi sans doute d'un geste politique du gouvernement d'alors), il a été décidé d'imposer un partage des redevances prélevées par les établissements publics de l'Etat (en l'occurrence le CMN) dans les édifices religieux affectés au culte. Il s'agit de l'article L.2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques (abrégé en CG3P) qui précise: *« Cet accès ou cette utilisation donne lieu, le cas échéant, au versement d'une redevance domaniale dont le produit peut être partagé entre la collectivité propriétaire et l'affectataire. »* Il s'agit d'un partage de la redevance domaniale, c'est à dire de recettes résultant d'une utilisation ou d'une occupation à titre privé du site. Les recettes commerciales des comptoirs de vente n'entrent pas dans cette catégorie, pas plus que le droit d'entrée qui résulte d'une utilisation publique. Selon la loi, le clergé ne peut donc pas prétendre au partage de ces recettes, seul problème, dans les édifices religieux, le prélèvement d'un droit d'entrée est illégal! L'article 17 de la loi de 1905 précise en effet que *« La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques: elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance. »* De plus, l'article 118 de la loi de finance du 31 décembre 1921, qui a institué un droit d'entrée dans les monuments appartenant à l'Etat, fait exception des édifices du culte. Le CMN est donc encore à l'heure actuelle dans une totale illégalité, bien qu'il ait été épinglé par la Cour des Comptes à l'occasion d'un contrôle de gestion en 1999.

Le problème est donc particulièrement épineux, d'un côté la loi impose un partage des redevances domaniales uniquement, de l'autre, la majeure partie des recettes que le CMN prélève des édifices religieux est illégale. Lors du CTP du 24 avril dernier, la CGT a ouvertement évoqué cette question. Pour toute réponse, le président nous a répondu que la situation n'avait pas évolué, le partage des recettes reste à définir et les négociations avec le clergé sont au point mort. Les agents des monuments concernés ne sont pas prêts d'avoir la paix; prions pour eux !

** pour les puristes, dont certains sont dans nos locaux, nous avons sciemment évité de faire le décompte à partir du baptême de Clovis !*

Au Château de Pierrefonds? Tout va très bien Madame la Marquise!

Le château de Pierrefonds a cette particularité d'être un château médiéval entièrement reconstruit au 19ème siècle. Viollet-le-Duc, inspiré par sa vision romantique du Moyen-Age, s'en est donné à coeur joie afin de rebâtir ce magnifique monument qui allait devenir un véritable « château de conte de fée », comme le dit si bien l'administrateur. En revanche, la vie des agents est loin d'être un conte de fée, entre pressions en tout genre et conditions de travail déplorables, on ne pourra plus dire que tout va bien à Pierrefonds!

Si les agents ne craignent pas que le ciel leur tombe sur la tête, ils feraient bien de se méfier des plafonds du château. Question récurrente en CHS, des débris sont régulièrement ramassés dans les salles, certes fermées à la visite, mais tout de même ouvertes aux ateliers pédagogiques et utilisées par les figurants des tournages qui ont régulièrement lieux. Une purge a beau avoir été effectuée, les morceaux de plafond continuent à pleuvoir, et il ne s'agit pas de « poussière » comme l'indique l'administrateur, mais de plaques de plâtre d'une vingtaine de centimètres qui tombent de plusieurs mètres de haut. Sortez les parapluies!!!

Les agents du comptoir et de la billetterie ne sont pas mieux lotis, leur poste de travail est tout, sauf ergonomique, à tel point que certains d'entre eux semblent même avoir développé des troubles musculo-squelettiques, mais rassurez vous, l'aménagement de nouveaux locaux est prévu pour 2008, à moins que ce ne soit pour 2009. En tous cas, il faudra attendre que le bâtiment prévu à cet effet soit libéré, car il est actuellement utilisé comme lieu de stockage par les équipes de tournage, prévu pour encore plusieurs années! Enfin, ne les plaignons pas trop quand même, car les agents ont l'immense privilège d'avoir récupéré une guérite dont le domaine de Saint-Cloud s'est débarrassé! Certes, elle n'est utilisée qu'en haute saison (à partir du mois de mai), mais tout de même! Une vieille guérite d'un peu plus d'un mètre carré, sale, usée, sans chauffage, ni électricité et qui n'est même pas étanche, quel accueil pour le visiteur! Il ne manquerait plus que Pierrefonds récupère les vieux Algecos du Panthéon!

Tout cela sans compter les statues de la Chapelle qui penchent dangereusement ou les lumières psychédéliques de l'exposition permanente dont la scénographie est certes très intéressante pour le visiteur, mais quant à y passer toute la journée en surveillance, c'est un autre débat...

Mis à part ces contingences bassement matérielles, les agents ont également à subir diverses formes de pression, que ce soit lors des entretiens annuels, ou sur les agents grévistes, l'administrateur n'hésitant pas à faire ouvrir son monument en sous-effectif, sans doute pour faire plaisir à la direction, au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité.

A part ça, tout va bien à Pierrefonds!!!!

Purement dogmatique...

C'était dans l'air du temps depuis un moment, mais la décision a été confirmée au 25 janvier dernier, la gestion du domaine du Palais-Royal va être transférée du CMN à l'administration centrale du ministère de la Culture, ce qui n' a vraiment rien de rassurant pour le personnel, quand on connaît les pratiques de nos chers responsables.

Ces derniers ont beau se targuer de vouloir agir dans la transparence et dans le cadre « d'un dialogue social constructif » [sic], il n'en reste pas moins que les personnels et leurs représentants sont traités d'une manière qui confère au « foutage de gueule ».

Depuis un certain temps déjà, le CMN ne cache pas son intention de se débarrasser de ce site, bien encombrant, situé sous les fenêtres du ministère qui n'a de cesse d'y mettre son nez et qui, de fait, en a quasiment le contrôle direct. Le changement de gouvernement et la politique du cabinet (RGPP es-tu là?) est l'occasion rêvée.

Il y a quelques mois, les agents du Palais Royal nous alertaient sur des rumeurs de privatisation de la surveillance du domaine. Immédiatement la direction du CMN est saisie par courrier, pas de réponse... Lors du dernier CTP du 24 avril, nous posons directement la question en séance, réponse de l'administration: la gestion du Palais-Royal sera effectivement transféré au ministère mais le CMN continuera à percevoir les recettes domaniales, quant au personnel, que tout le monde se rassure, il sera consulté, en tout cas il n'est aucunement question de privatisation et que s'il fallait écouter toutes les rumeurs... Pour preuve, si un agent a récemment obtenu sa mutation au Palais-Royal, ce n'est sûrement pas pour le faire partir dans quelques mois, voyons! Et pourtant, d'après nos sources, dès le 25 janvier au cours d'une réunion à laquelle le CMN a participé, l'externalisation du service de surveillance a clairement été actée, par avenant au contrat de sous-traitance de la sécurité du site de la rue de Valois, pour une mise en oeuvre dès le 1er janvier 2009! La CGT Culture a alors immédiatement interpellé le cabinet et lorsque nous demandons des précisions quant au motif de cette opération qui concerne une petite équipe de 7 agents, le cabinet n'a aucune réponse sérieuse à nous fournir, preuve que le cabinet de la ministre (suivant en cela les précéptes du gouvernement) agit de façon purement dogmatique.

Une fois de plus, cet événement démontre avec quel mépris sont traités les agents et leurs représentants, à tous les niveaux de l'établissement et du ministère. Malgré leurs beaux discours sur la « transparence » et la « concertation », on voit bien à qui nous avons à faire, reflet sans doute, de la politique du gouvernement actuel...

Page suivante : copie du courrier que nous avons envoyé à la Ministre au sujet de la situation au Palais Royal.

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Paris, le 21 mai 2008.

Le SNMH-CGT et la CGT-Culture
A
Madame la Ministre de la Culture et de la Communication

Objet : transfert du domaine du Palais-Royal

Madame la Ministre,

C'est avec consternation et colère que nous apprenons que votre cabinet a déjà acté le transfert de gestion du domaine national du Palais Royal du CMN au Ministère.

Malgré nos insistantes demandes auprès de la direction du CMN, aucune information ne nous a été transmise concernant les modalités de ce transfert et le devenir du personnel, la direction du CMN affirmant elle-même être dans l'ignorance. Or, selon nos sources, il apparaît que le sort de ce site et de ses agents est depuis longtemps réglé. Ainsi, parmi les décisions prises et ce depuis le 25 janvier, il est clairement évoqué l'externalisation du service de surveillance par extension du marché actuel de sécurité pour le site de Valois pour une mise en œuvre dès le 1er janvier 2009.

Ceci est inacceptable tant sur la méthode que sur le fond. En effet, les agents du Palais Royal ne se cantonnent pas à l'accueil du public, ils assurent également des missions spécifiques de service public qui sont statutairement dévolues à des agents d'Etat : accueil du public, maintien de l'ordre public dans le jardin, réception des entreprises, sécurisation des zones de travaux, surveillance des expositions temporaires et des tournages, gestion des mécénats, interface auprès des concessionnaires, encadrement et formation des vacataires, gestion des clefs. Toutes ces tâches ne sauraient être confiés à de la sous-traitance alors que le Ministère en a les missions, les emplois et les savoir-faire. Par ailleurs, s'attaquer à un si petit service (5 agents d'Etat) montre à quel point le dogmatisme des décideurs peut confiner à l'absurde.

Madame la Ministre, nous vous demandons donc de surseoir à cette décision aberrante, et de nous recevoir dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations de syndicalistes vigilants.

Sophie Méreau
Secrétaire générale du SNMH-CGT

Nicolas Monquaut
Secrétaire général de la CGT-Culture

12 rue de Louvois 2ème étage 75002 Paris
tel : 01 40 15 51 70/71 fax : 01 40 15 51 77 Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr

Annulation brutale

de presque tous les concours de recrutements au ministère de la culture

La CGT-Culture exige que le cabinet de Christine Albanel reçoive sans délai les organisations syndicales

Décidément, ce gouvernement ne recule devant aucun mauvais coup dans son acharnement à asphyxier et à dépecer méthodiquement, jour après jour, le ministère de la culture.

Appliquant sans le moindre recul - et sans faire dans la dentelle - toute la gamme des préceptes nocifs de la RGPP (fusions des directions d'administration centrale, filialisations, externalisations, abandons de missions, privatisations...), Christine Albanel et son cabinet mettent en pratique, avec un zèle non contestable, l'orientation tracée par le François Fillon le 10 octobre 2007 : « *moins de services, moins de personnel, moins d'État* ». C'est dans ce cadre que, courant mars, **la DAG a demandé aux différentes directions du ministère de supprimer d'un seul coup, par rapport aux effectifs arrêtés pour 2007, un nombre global d'emplois (équivalents temps plein) avoisinant les 380.**

Au regard des suppressions d'emplois déjà très importantes supportées par le budget du ministère de la culture ces cinq dernières années, et compte tenu de l'ampleur de tous les besoins non satisfaits dans les services, **cette nouvelle amputation est proprement scandaleuse et irresponsable.**

Madame Albanel et son équipe pensent-ils en effet, sérieusement, qu'avec son maigre budget, et à peine ses 25 000 agents répartis sur tout le territoire national, le ministère soit guetté par l'obésité, ou encore qu'il ait les caractéristiques d'une administration dispendieuse, aux ramifications tentaculaires ? D'autant plus si l'on met ces données en regard des missions qui ont présidé à la création de ce département ministériel, démocratiser la culture, la rendre accessible pour tous, que ces suppressions d'emplois viennent gravement remettre en cause. La CGT-Culture, comme l'ensemble des organisations syndicales, ne sont d'ailleurs pas seules à le dénoncer, à lire un article du 19 avril paru dans le journal *Le Monde* citant une note adressée par le Directeur de l'architecture et du patrimoine au Directeur de cabinet, et qui précisait que cela était « *de nature à poser la question du maintien du périmètre des missions fondatrices de notre ministère* ».

Sans conteste donc, la situation est aujourd'hui devenue extrêmement grave, mais elle ne semble freiner aucunement ce gouvernement dans sa politique destructrice.

Dernier épisode, et non des moindres, le ministère vient brutalement d'annuler en début de semaine la presque totalité des concours de recrutement prévus sur 2008, à deux exceptions près toutefois, comme l'ont reconnu hier le cabinet de la Ministre et la DAG : pour les enseignants des écoles d'architecture, et pour les adjoints techniques d'accueil et de surveillance et de magasinage (pour moins de 10 postes dans ce second cas). **Excessivement choquante en soi, et sans précédent d'une telle ampleur dans l'histoire de notre ministère, cette mesure remet en cause, au passage, plusieurs engagements ministériels passés devant les personnels et leurs représentants notamment à Versailles, aux Archives, au Mobilier national et Gobelins.**

Dès hier matin, la CGT-Culture est très fermement intervenue devant le cabinet de Christine Albanel afin que la Ministre ou son représentant direct, le Directeur de cabinet, reçoive sans délai les organisations syndicales compte tenu de l'extrême gravité de cette annonce et de toutes ses conséquences pour les services, les missions de service public, les personnels et leurs conditions de travail.

Pour seule réponse, nos interlocuteurs nous ont poliment indiqué que nous pourrions être reçus la semaine prochaine. Sans commentaire !

Pour conclure provisoirement, nous ne résistons pas à rappeler certaines récentes déclarations, du 4 avril, de Christine Albanel en direction des personnels du ministère : « *Je veux vous redire que notre ministère sort consolidé de cette étape, pour lui majeure, de la révision générale des politiques publiques* (…) »

Ça vaut vraiment son pesant de cacahuètes !

Paris, le 21 mai 2008

Ephéméride

Date	Réunion	Intervenants
03.04.2008	Préparation CHS NOIDF	
04.04.2008	CHS NOIDF	Pucci, Méreau, Daelman, Acurio, Poudevigne, Marrec
08.04.2008	Cadillac, La Sauve-Majeure	Méreau, Pucci, Stephan
09.04.2008	Tour Pey-Berland	Méreau, Pucci
	Préparation CHS Sud-Ouest	Méreau, Pucci, Pader-Smith, Pion, Stephan, Thomas
10.04.2008	CHS Sud-Ouest	Méreau, Pucci, Pader-Smith, Pion, Stephan, Thomas, Joyeux
11.04.2008	CAP disciplinaire	Méreau, Revaireau, Fernandes
15.04.2008	Bureau national CGT Culture	Gontier, Méreau
16.04.2008	Diffusion de tracts Hôtel de Sully	Méreau, Pucci
17.04.2008	RGPP rassemblement	
23.04.2008	Préparation CTP	Pucci, Strappini, Arias, Mayeur, Levassort, Blé-Croa, Leborgne, Chemin
24.04.2008	CTP	les mêmes
	Préparation CA	Gontier, Méeau, Chemin
25.04.2008	Conseil d'administration	Gontier, Méeau, Chemin
30.04.2008	AG Pierrefonds	Berry, Pucci
06.05.2008	Diffusion de tracts Hôtel de Sully, service photo, éditions	Gontier, Pucci
13.05.2008	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Pucci, Gontier, Leborgne
14.05.2008	AG Conciergerie et Sainte-Chapelle	Mayeur, Pucci
15.05.2008	AG Arc de Triomphe	Mereau, Pucci
15.05.2008	Grève Fonction Publique RGPP	
21 et 22.05.2008	Commission exécutive SNMH	CE
28.05.2008	Préparation CTP	Méreau, Strappini, Pucci, Coutantic, Chemin, Robert, Levassort, Thomas, Desportes, Arias, Allouche, Mayeur, Leborgne, Decourssière, Noubissié
29.05.2008	CTP	Le SNMH-CGT en force!!

Adhérez... Ré-adhérez...

NOM et PRENOM :
Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire Contractuel Vacataire
Service :
Corps : Grade :
Indice de traitement :
Salaire net (pour les vacataires) :
Adresse personnelle (facultatif) :
Mail (facultatif) :
Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.
J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles. Signature :